

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie  
=====

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS  
SECONDAIRES  
=====

SECRETARIAT GENERAL  
=====

DIRECTION DES RESSOURCES  
FINANCIERES ET MATERIELLES  
=====

SOUS DIRECTION DU BUDGET  
=====

SERVICE DES MARCHES PUBLICS  
=====

BUREAU DES APPELS D'OFFRES  
=====

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland  
=====

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION  
=====

SECRETARIAT GENERAL  
=====

DEPARTMENT OF FINANCIAL  
AND MATERIAL RESOURCES  
=====

SUB DEPARTMENT OF BUDGET  
=====

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS  
=====

TENDER OFFICE  
=====

DECISION N° 452/22 /D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG DU 27 JUIL 2022  
Portant attribution de la Lettre-Commande au Ministère des Enseignements Secondaires

**Madame le Ministre des Enseignements Secondaires**

- Vu La loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités ;
- Vu La loi n°2021/742 du 28 Décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 ;
- Vu le Décret n°2012/264 du Juin 2012 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 organisation du Ministère des Enseignements Secondaires
- Vu La loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 ;
- Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu Le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 portant réaménagement du gouvernement ;
- Vu Le décret n°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu La circulaire n°0000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et les autres entités publiques pour l'exercice 2022;
- Vu la Circulaire n° 00001//PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
- Vu l'autorisation de gré à gré n° 003376/L/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/(CEA7)/DGMAG//{(CEA5/hpk-mm) du 20 Juillet 2022;
- Vu La Consultation de gré à gré N°06/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2022 du 20 Juillet 2022 ;
- Vu Le rapport de la Sous-Commission d'Analyse des offres.

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'entreprise ci-après désignée est attributaire de la Lettre-Commande relative à la Consultation N°06/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2022 du 20 Juillet 2022 relative à la fourniture des matériels de compétition pour le compte des jeux FENASSCO « LIGUE A » Edition 2022 dans la localité de MVOMEKA'A de la manière suivante :

DC N°	OBJET	ATTRIBUTAIRES	MONTANTS en FCFA TTC	DELAI (JOURS)	FINANCEMENT
06	Fourniture des matériels de compétition pour le compte des jeux FENASSCO « LIGUE A » Edition 2022 dans la localité de MVOMEKA'A .	ETABLISSEMENTS MER ET FILS SARL	14 995 688	07	Subvention du MINESEC à la FENASSCO – A Edition 2022.

**Article 2 :** La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

**AMPLIATIONS :**

- MINMAP;
- ARMP/JDM ;
- Président CIPM ;
- Intéressés ;
- Chrono/Archives ;
- Intéressés.



*Malora Lyonga, Ph.D.*